

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

POLE PRÉVENTION DES RISQUES

Affaire suivie par : Jérémy BLANCHARD
04 32 44 89 47
j.blanchard@cdg84.fr

Circulaire n°23-05

Objet : Modèles Règlements Intérieurs CST - FSSCT

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Dans le cadre des élections professionnelles et du renouvellement des instances de dialogue social au 1^{er} janvier 2023, les collectivités territoriales et établissements publics doivent instituer un Comité Social Territorial (CST) et une Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSCT).

Le CST est créé :

- Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de 50 agents et plus, le CST est obligatoirement créé en interne ;
- Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de moins de 50 agents, le CST est placé auprès du Centre de Gestion.

La FSSCT est créée :

- Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de 200 agents et plus, la FSSCT est obligatoirement créée en interne ;
- Pour les Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), sans condition d'effectifs ;
- Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de moins de 50 agents, la FSSCT est placée auprès du Centre de Gestion.

Elle est facultative dans chaque collectivité territoriale et établissement public employant moins de 200 agents et peut être instituée lorsque des risques professionnels particuliers le justifient.

Par ailleurs, **lorsqu'aucune FSSCT n'a été instituée, le CST en assure l'intégralité des missions et des compétences.**

Avignon, le 6 janvier 2023

Le Président

à

Mesdames et Messieurs
Les Maires et Présidents
Des collectivités et établissements publics
du département de Vaucluse.

Articulation des compétences en santé, sécurité et conditions de travail entre le CST et la FSSCT

Contrairement aux fonctionnements précédents des Comités Techniques et CHSCT, **la FSSCT est une formation spécialisée issue du CST.**

De ce fait, leurs liens sont plus étroits qu'auparavant :

- Le CST peut être seul consulté sur toute question ou tout projet relevant de ses attributions et qui aurait pu également relever de la FSSCT ;
- Le président du CST peut inscrire directement à l'ordre du jour de celui-ci une question faisant l'objet d'une consultation obligatoire de la FSSCT qui n'a pas encore été examinée par cette dernière. **L'avis du CST se substitue alors à celui de la FSSCT.**

Aussi, afin de faciliter le dialogue et l'étude des dossiers, **il est essentiel de clarifier autant que possible l'articulation entre le CST et la FSSCT au sein d'un même règlement intérieur.**

Règlement intérieur

Lors de la 1^{ère} réunion d'installation des instances, il conviendra de mettre en place, d'échanger et de voter le règlement intérieur.

Le Centre de Gestion propose aux collectivités territoriales et établissements publics de Vaucluse deux modèles de règlement intérieur :

- Un modèle de règlement intérieur pour le CST
- Un modèle de règlement intérieur pour le CST et sa FSSCT.

Les modèles de règlements intérieurs joints à cette circulaire reprennent les dispositions du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

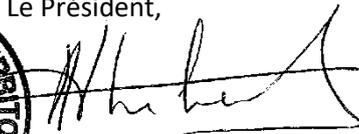
Ils ont pour objet de fixer pour le CST et la FSSCT :

- La composition ;
- Le mandat des représentants élus et du personnel ;
- Les attributions ;
- L'organisation ;
- Le fonctionnement ;
- Les autorisations d'absence et la formation.

Il conviendra de les adapter au fonctionnement de chaque collectivité territoriale et établissement public.

Les services du Centre de Gestion de Vaucluse sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de vos comités sociaux et formations spécialisées.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Maurice CHABERT



The stamp is circular with the text 'FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE' around the top edge and 'CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE' in the center. A small asterisk is at the bottom.